



Commune de Jodoigne

Réponses au Questionnaire –
Biodiversité soumis aux listes
électorales se présentant aux
élections d'octobre 2012

Listes électorales ayant répondu à notre questionnaire (par ordre chronologique) :

- Union Communale (UC)

Les listes J'M et Ecolo n'ont pas accusé réception de notre questionnaire.

Les réponses transmises par les listes électorales et publiées ci-dessous n'engagent que leurs auteurs et aucunement l'asbl Natagora.

Nous vous invitons également à prendre connaissance en fin de document de la réaction de Natagora à certaines réponses transmises par la liste UC.

Question 1

Natagora : Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

o UC :

« Les politiques en matière d'environnement doivent être menées en tenant compte non seulement des impératifs actuels mais également de l'intérêt des générations futures.

De nombreuses actions ont été menées au cours de cette législature concernant la préservation de l'environnement et de la nature

Par le biais d'organismes supra communaux tels que **Culturalité** ou via la participation au «**Contrat rivière**», auquel la commune de Jodoigne a adhéré, de multiples réalisations ont pu voir le jour.

La Gette, qui traverse notre commune, a fait l'objet d'une étude et de réalisations extrêmement concrètes qui ont permis à cette rivière de retrouver sa pureté.

Les gigantesques travaux d'égouttage de l'ensemble du territoire communal ont évidemment été déterminants pour parvenir à l'épuration des cours d'eau qui traversent ou prennent leurs sources dans notre commune.

La commune a engagé **un agent constatateur** en matière d'infractions environnementales qui veille au bon respect de notre environnement. Cet agent a été engagé en commun avec la commune d'Hélécine.

Il ne s'agit pas nécessairement de sanctionner mais surtout de prévenir. En cas d'abus, le pouvoir communal doit assumer ses responsabilités afin de faire respecter l'environnement.

Les gardiens de la paix, qui ont également été engagé sous la législature qui s'achève, ont, parmi leurs missions, celle de constater les dépôts sauvages d'immondices et d'en retrouver les auteurs.

La commune de Jodoigne vient également d'initier l'élaboration d'un schéma de structure. Bien entendu, la question environnementale et la prise en compte de la préservation de la biodiversité seront intégrées à l'étude qui sera menée dans le cadre de ce schéma de structure.

Nos propositions

- Achèvement du **vaste plan d'égouttage** sur le territoire communal. Dongelberg et Lathuy sont les prochains villages où seront réalisés ces travaux par l'Intercommunale du Brabant wallon.
- Certains hameaux ne sont pas repris dans le plan d'égouttage de la **SPGE (Société Publique de la Gestion de l'Eau)** et figurent dans les zones d'épurations individuelles. **Des solutions collectives** seront mises en œuvre partout où c'est possible tel qu'à Sart-Mélin via un traitement des eaux usées par lagunage.
- Augmentation du nombre de **collectes de déchets verts** en collaboration avec l'Intercommunale du Brabant wallon
- Poursuite du travail d'amélioration des eaux des rivières et ruisseaux dans le cadre du **contrat rivière**
- Poursuite de la spécialisation, au sein de la Zone de Police, d'agents spécialisés en matière d'infractions environnementales

- Renforcement du **service éco-conseil**
- **Intensification des moyens de répression** par le biais des amendes administratives en matière d'infractions environnementales
- Réalisation d'un **audit énergétique** des bâtiments communaux afin d'identifier les possibilités d'économie d'énergie. La réalisation des investissements pourra être couverte par les économies engendrées.
- **Limitation de l'usage des pesticides** dans les parcs communaux
- Veiller à la préservation de la **biodiversité et privilégier les essences locales pour les plantations dans les parcs communaux et le fleurissement de la commune**
- **Poursuite de la participation à la journée de l'arbre »**

Question 2

Natagora : Etes-vous prêt à soutenir et à dynamiser le Plan Communal de Développement de la Nature ?

o UC:

« Un PCDN est une démarche volontariste d'une commune et qui ne bénéficie d'aucun financement.

Actuellement, Jodoigne va au-delà d'un PCDN qui tout en présentant un réel intérêt n'apparaît pas l'outil adéquat pour notre commune.

Par le biais de Culturalité, des actions et réalisations plus poussées sont effectuées et ce, **sur l'ensemble du territoire des 6 communes du Canton de Jodoigne.**

C'est ainsi **que l'inventaire du maillage écologique** est en cours **et est déjà cartographié pour l'ensemble de l'entité de Jodoigne.**

Nous entendons évidemment poursuivre dans cette voie qui permet d'aller plus loin qu'un PCDN. »

Question 3

Natagora : Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et espaces verts communaux ?

o UC:

« Une telle gestion est déjà appliquée (notamment: fauchage tardif, espace entre la Gette et le Parking du pré Pastur ...) et sera poursuivie. »

Question 4

Natagora : Quelle est votre position quant à l'éventualité de la création d'un contournement de la ville de Jodoigne, projet qui induirait un impact fort défavorable sur plusieurs sites de grand intérêt biologique ?

o UC:

« La question est importante, mais il est regrettable que celle-ci soit assortie d'une affirmation qui ne repose sur rien, démontre une méconnaissance du dossier et un parti pris évident qui discrédite totalement l'objectivité de la démarche de votre association. C'est dommage eu égard à l'intérêt global de votre démarche.

Votre question est en fait celle de la mobilité.

La mobilité peut se décliner en deux grands aspects :

- Celui qui a trait aux déplacements que l'on qualifie de «mobilité lente ou douce»
- Celui qui est une préoccupation majeure à Jodoigne : le trafic de transit qui n'apporte rien à notre ville sinon des nuisances.

La mobilité lente doit être favorisée. De nombreuses initiatives ont été prises afin de favoriser la mobilité lente et l'utilisation du vélo.

L'asbl Culturalité élabore un plan de liaison douce entre les villages et la ville.

Nous soutenons pleinement l'initiative VAP (voiture à partager), notamment par le placement d'aires de prise en charge.

Par contre, le centre-ville est régulièrement embouteillé. Près de 20.000 véhicules empruntent journalièrement la RN 29 qui sert de liaison entre les autoroutes E411 et E40. Les raisons en sont assez simples: il suffit de regarder une carte de Belgique : Jodoigne se trouve sur l'axe Nord-Sud et, pour éviter le Ring de Bruxelles de plus en plus souvent saturé, le trafic lourd cherche d'autres voies de passage. Tant le centre-ville que les villages en sont affectés. Un développement de la mobilité lente ne suffit malheureusement pas à résoudre ce problème.

Le contournement est indispensable !

L'Intercommunale du Brabant wallon a reçu la mission de réaliser une 1^{ère} partie du contournement (chaussée de Charleroi – rue de la Maladrerie) et la Direction des routes du Brabant-wallon (Région wallonne) est en mesure d'ériger les 1^{er} ouvrages d'art nécessaires.

Nous entendons poursuivre notre action afin d'obtenir la réalisation complète du contournement.

Il est faux de prétendre que des sites de grand intérêt biologique seront atteints. Lesquels ? Vous commettez peut-être une confusion avec la zone extrêmement large de réservation du contournement telle qu'elle figure au plan de secteur et le tracé effectif du contournement (route à deux bandes) réalisé par la Direction des routes.

Il est piquant de lire à votre question 6) que vous vous inquiétez des «promenades familiales dans nos campagnes», ce qui est important mais manifestement nullement des effets nocifs pour les riverains et piétons à Jodoigne, Zétrud-Lumay ou Piétrain notamment, de cet important trafic de transit qui étouffe notre commune. Pour vous en convaincre, allez par exemple passer simplement une demi-heure au bord de la RN 29 à Zétrud-Lumay ... »

Question 5

Natagora : La commune de Jodoigne comporte plusieurs sites de grand intérêt biologique. La majorité d'entre eux ne bénéficie d'aucun statut légal de protection. Ne pensez-vous pas qu'il serait utile de pérenniser la protection de ces zones et, dans l'affirmative, comment comptez-vous le faire ?

o UC:

« Nous nous en référons à rappeler le travail réalisé par Culturalité et par le service éco-conseil de la ville (voir la réponse à la question 2). Un travail d'élaboration de recommandations ciblées suivant les zones est en cours. Des aménagements spécifiques en collaboration avec les autres communes de l'Est du Brabant-wallon se poursuivent.

Nous rappellerons également qu'un projet de réserve naturelle (parmi d'autres) introduit par Natagora a été retenu dans le cadre des projets coordonnés par Culturalité avec le soutien du service éco-conseil de la Ville.

Parmi ces différents projets, un certain nombre ont également pour vocation la préservation de la biodiversité et la lutte contre les inondations. »

Question 6

Natagora : Jodoigne est entourée de cultures qui recourent en masse à divers pesticides nocifs pour la santé et l'environnement. Comment comptez-vous conjuguer ces épandages avec, par exemple, la biodiversité, la protection des nappes phréatiques et les promenades familiales dans nos campagnes ?

o UC:

« Nous passerons sur le côté quelque peu tendancieux et simpliste du libellé de la question.

Il est regrettable qu'elle induise une stigmatisation du monde agricole.

En la matière, les communes n'ont guère de compétence et votre question devrait donc être adressée à l'autorité fédérale et à l'autorité régionale. Il est toutefois évident que les dispositions légales en la matière doivent être respectées.

Ceci dit, des actions de sensibilisations sont menées auprès du monde agricole par Culturalité et le service Eco-conseil de la Ville.

300Km de promenades ont été aménagés sur les 6 communes de l'Est (action Maison du Tourisme et Culturalité) et sont entretenus par les communes. »

Question 7

Natagora : Nous avons connu à Jodoigne d'importantes inondations. Nous savons très bien que des éléments naturels comme les haies et les prairies humides aident à éviter de tels dégâts. Le nouveau bassin de rétention est une solution partielle au problème. Que proposez-vous ensuite ?

o UC:

« Par sa situation géographique, l'ensemble du canton de Jodoigne est épisodiquement touché par les inondations. À ce titre, le Service Incendie et le Service des Travaux de la Ville de Jodoigne ont été particulièrement sollicités pour venir en aide à la population des communes qu'il dessert. Le dévouement et l'efficacité de l'ensemble des sapeurs-pompier ont été unanimement appréciés par tous les citoyens. Il faut également citer en exemple la solidarité exprimée sur le terrain entre les services des travaux des différentes communes pour le nettoyage des routes, des trottoirs, des cours, des caves, etc.

De nombreux projets et travaux ont été réalisés au cours de ces dernières années pour protéger les habitations des différents quartiers de Jodoigne.

Nous avons aussi agi avec célérité pour mettre en place des solutions d'urgence lorsque la situation l'exigeait (bassins d'orage provisoires).

Il faut souligner ici la parfaite collaboration avec le monde agricole en vue de trouver à certains endroits sensibles les solutions adaptées.

Voici ce qui a déjà été réalisé en matière de lutte contre les inondations :

- 1) En collaboration avec les agriculteurs, réalisation de bandes enherbées en bordures des champs
- 2) Réalisation d'un bassin d'orage à Lathuy
- 3) Création d'une zone inondable sur le ruisseau Saint-Jean à Jodoigne
- 4) Réalisation d'un bypass sur la Gette au Stampia, sur le Gobertange à la Basse Hollande à Saint-Remy-Geest
- 5) Budget annuel conséquent pour le curage et l'entretien des cours d'eau communaux
- 6) Création d'un chenal pour guider les eaux fluviales hors zones habitées au début de la rue Sainte-Catherine
- 7) Réalisation d'ouvrages d'art, pose de grilles transversales, pose de conduites d'eau de pluie complémentaires dans chaque village, chaque quartier concerné par les inondations
- 8) Engagement ponctuel d'un expert en collaboration avec la cellule GISER**
- 9) Réalisation d'une immense zone inondable** (180.000m² sur la Gette en aval de Jodoigne, en collaboration avec la Région wallonne)

Nos propositions

- 1) Réalisation d'un bassin d'orage **rue du Mébroux à Herbais**

- 2) Réalisation d'un bassin d'orage en aval de **la rue des Beaux-Prés à Mélin**
- 3) Pose d'une grille transversale et d'un aqueduc pour récolter les eaux pluviales à **Saint-Lambert**
- 4) En collaboration avec les agriculteurs et la cellule GISER, poursuite de la réalisation de **bandes enherbées et pose de fascines** dans les champs
- 5) Poursuite des différents travaux de lutte contre les inondations et amélioration des réalisations existantes (Herbais, Sainte-Marie-Geest, Molembais, Zétrud-Lumay, Mélin, Lathuy, Piétrain - début des travaux fin septembre) »

Question 8**Natagora : Quelle est votre politique d'implantation de parc éolien sur la commune ?****Quels sont vos critères d'évaluation d'un projet ?**○ UC:

« Aujourd'hui, l'anarchie règne en la matière en l'absence de toute politique cohérente du Gouvernement wallon et en l'absence d'une vue d'ensemble sur le territoire wallon et d'une cartographie adéquate.

Il est effrayant que l'autorité communale apprenne par la rumeur des projets et les procédés utilisés par certaines sociétés sont pour le moins douteux.

Il faut savoir assumer ses responsabilités en matière d'énergie renouvelable. Mais pour ce faire, il faut de la cohérence à défaut de quoi, nous irons en Wallonie devant des catastrophes sur le plan de l'environnement et de l'aménagement du territoire. La réflexion ne peut pas se limiter à un seul territoire communal. Entretemps, il est difficile d'aller de l'avant. »

Commentaires de Natagora concernant les réponses transmises par la liste UC.

Certaines réponses transmises par la liste UC nous semblent nécessiter une mise au point de la part de Natagora, afin d'informer le lecteur de notre position.

Hervé Paques

Relais local de Natagora à Jodoigne

Question 2 – PCDN

Extrait de la réponse d'UC : « Un PCDN est une démarche volontariste d'une commune et qui ne bénéficie d'aucun financement. »

Natagora :

« La Région wallonne subsidie bel et bien les PCDN. Les montants de ces subsides sont peu élevés mais permettent déjà de belles réalisations dans le cadre des PCDN qui sont avant tout des outils participatifs de communication et de sensibilisation sur les thématiques de la conservation de la nature.

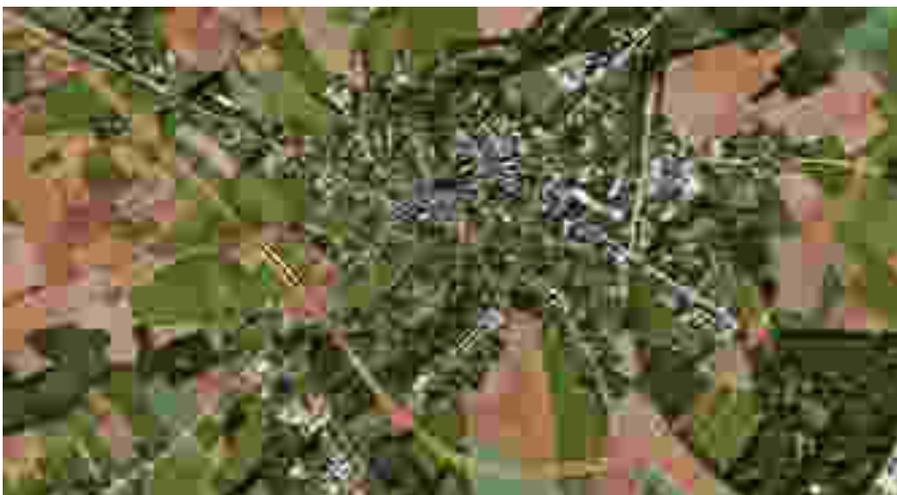
Une commune en PCDN bénéficie, en plus de la collaboration active avec la Région wallonne (via une personne de la Fondation Rurale de Wallonie), d'un financement pour effectuer l'étude du maillage écologique sur son territoire à concurrence de **17.500 euros** la première année et **chaque année un budget de maximum 5.000 euros selon les projets présentés**. La mise en œuvre du partenariat, en sus de la publicité qui sera faite autour du PCDN, fait l'objet d'un cofinancement de 2.500 euros apportés par la Région wallonne et de 2.500 euros investis par la commune. (Source : <http://www.uvcw.be/>)

Question 4 – Contournement de Jodoigne

Extrait de la réponse d'UC : « Il est faux de prétendre que des sites de grand intérêt biologique seront atteints. »

Natagora :

« L'impact fort défavorable sur plusieurs sites de grand intérêt biologique est pourtant une réalité. Nous nous référons au plan ci-dessous (Source : http://www.tpf.eu/red4net/pub_content.asp?content=3&id=1012&locale=fr&org=20)



Au minimum deux Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB) seront littéralement coupés en deux.

1) Le marais du Faubourg Saint-Médard (Fiche descriptive de la Région wallonne : <http://biodiversite.wallonie.be/nl/2907-marais-du-faubourg-saint-medard.html?IDD=251659955&IDC=1881>)

2) Le marais du ruisseau Saint-Jean (Fiche descriptive de la Région wallonne : <http://biodiversite.wallonie.be/nl/2896-marais-du-ruisseau-saint-jean.html?IDD=251659706&IDC=1881>)

Il s'agit de deux zones humides ayant échappé aux drainages et remblais, devenues très rares dans cette vallée. Le passage d'une route à deux bandes ruinera ces lieux.

Ce n'est pas tant le principe d'un contournement de Jodoigne qui nous inquiète que la destruction de ces milieux humides.

Idéalement, notre souhait serait de décongestionner le centre-ville par une diminution des véhicules motorisés de passage.

Cela grâce notamment aux moyens de transports publics, au co-voiturage que vous citez, etc. Mais aussi, par exemple, dévier les poids lourds vers la N25 ou la E42. Les forces devront être combinées pour atteindre un bon résultat.

Car nous savons que le changement prendra du temps et que le centre-ville de Jodoigne souffre aujourd'hui de ce transit, clairement. Pollutions sonores, aériennes, vibrations, insécurité, etc., les conséquences sont nombreuses et nuisibles.

D'un autre côté, Jodoigne manque cruellement d'espaces verts. Qu'ils soient entièrement dédiés à la Nature ou ouverts au public. Les deux sites concernés devraient, à notre sens, être épargnés par le contournement.

En tous cas, il est faux d'écrire que le tracé ne traverse pas de SGIB. Si le contournement se prolonge, il pourrait même affecter d'autres SGIB. Que ce soit vers Hélécine ou Zétrud-Lumay.

Néanmoins, si aucune alternative au contournement ne se dessine, son tracé devra être mûrement réfléchi en vue de limiter son impact sur le milieu naturel et la destruction de ces sites devra être largement compensée par la création et la restauration de milieux similaires, tout en sachant que recréer un milieu ne permettra jamais de recouvrir la richesse pré-existante. »

Question 5 – la protection des Sites de grand intérêt biologique à Jodoigne

Extrait de la réponse d'UC : « Nous rappellerons également qu'un projet de réserve naturelle (parmi d'autres) introduit par Natagora a été retenu dans le cadre des projets coordonnés par Culturalité avec le soutien du service éco-conseil de la Ville. »

Natagora :

« Précisons que notre projet d'extension de notre réserve naturelle de Saint-Remy-Geest n'a pas été retenu par Culturalité. Le projet retenu concerne quant à lui le creusement de

deux mares au sein de cette réserve naturelle, par ailleurs la plus ancienne du Brabant wallon. »

Question 6 – Effets nocifs sur l’environnement et la santé des traitements phytosanitaires des grandes cultures

Extrait de la réponse d’UC : « Nous passerons sur le côté quelque peu tendancieux et simpliste du libellé de la question. Il est regrettable qu’elle induise une stigmatisation du monde agricole. »

Natagora :

« Les effets nocifs de ces substances sont bel et bien reconnus. Le monde agricole en est l'une des principales victimes. Ils ne méritent sûrement pas une stigmatisation. D'autant qu'ils ont pris ce qu'on leur proposait, qu'ils utilisent aujourd'hui de moins en moins de produits. Ils font de réels efforts en ce sens. La croissance principale de vente de pesticides en tous genres concerne essentiellement les particuliers.

Bon nombre d'agriculteurs sont passés au bio. Ils sont plus de 1.000 en Wallonie, mais ce chiffre reste peu élevé. De ce fait, des questions se posent. Pour l'environnement et la santé de nos citoyens. En France, un article de loi donne des délais en heures pour pouvoir pénétrer dans une parcelle traitée.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000425570>

II. - Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise sur le marché visées à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime, le délai de rentrée est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24 heures après toute application de produit comportant une des phrases de risque R36 (irritant pour les yeux), R38 (irritant pour la peau) ou R41 (risque de lésions oculaires graves) et à 48 heures pour ceux comportant une des phrases de risque R42 (peut entraîner une sensibilisation par inhalation) ou R43 (peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau).

Quels délais chez nous ? Comment le communiquer ?

Il est vrai que le débat aurait sa place au niveau régional, fédéral et européen en vue de lui accorder plus de transparence sur les produits utilisés et leurs dangers.

Cependant, certaines initiatives pourraient être prises au niveau communal. Un système de signalisation pourrait avertir les promeneurs des dates d'épandage par exemple.

En tous cas, il nous semblait pertinent de soulever cette question et de vous demander de vous positionner sur ce sujet, tout particulièrement pour une commune de la Hesbaye brabançonne. »